



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

SUAD/PAD/NotePAD017-11-2006.Doc

REPUBLIQUE FRANCAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Etablissement Public Loi du 3.1.1924

66, Bd Gassendi – B.P.117 – 04004 - DIGNE LES BAINS Cedex

Tél. : 0820.16.57.47 - Fax : 0820.16.10.12 - Mèl : accueil@ahp.chambagri.fr

PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL

Du diagnostic partagé à l'élaboration d'un plan d'action sur 10 ans

Novembre 2006



PROJET AGRICOLE DEPARTEMENTAL

1 - L'AMELIORATION DU REVENU AGRICOLE

➤ La maîtrise des coûts de production

- ↳ *Optimiser les niveaux de production en volume et en qualité, notamment sanitaire*
 - Apporter un accompagnement technique sur les produits, les équipements et les pratiques.
 - Maintenir la collecte des productions dans les écarts sans surcoûts, par l'intervention des collectivités publiques.

- ↳ *Poursuivre les actions de recherche, d'expérimentation et de développement afin d'optimiser les résultats technico-économiques de l'exploitation*
 - Inciter les organismes techniques, économiques et de recherche à collaborer sur le plan de la veille technologique, de la recherche et du développement pour une mise en commun des moyens et une meilleure valorisation des informations.
 - Harmoniser les protocoles techniques et la valorisation des résultats pour avoir un poids plus important auprès des financeurs.

- ↳ *Encourager les démarches collectives pour l'organisation du travail, l'utilisation du matériel et le partage des expériences*
 - Publier régulièrement sur ce qui se fait dans le département ou ailleurs en terme de techniques de cultures et de matériel utilisé ou à disposition sur le marché.

- ↳ *Accompagner l'adaptation des exploitations face aux évolutions réglementaires et commerciales*
 - Anticiper les évolutions règlementaires et commerciales du marché, à l'échelle locale comme internationale.
 - Assurer un appui économique, en plus de l'appui technique, des exploitants.
 - Etudier les besoins du marché bio, ainsi que l'évolution des exploitations qui ont fait une conversion.
 - Assurer l'appui technique des activités de diversification (petits élevages, maraîchage...).

➤ La diversification des productions

- ↳ *Poursuivre la recherche autour des nouvelles filières (agro énergie, agro matériaux et débouchés alimentaires et non alimentaires) en accompagnant et en structurant leur mise en place.*
 - Conduire un travail de veille technologique et d'expérimentation sur la filière bois énergie et sur les cultures adaptées à la production de biomasse.
 - Identifier des COOP, organismes stockeurs et partenaires industriels potentiellement intéressés par la production et l'utilisation de biomasse produite dans le 04.
 - Accompagner la mise en place de filières agro-énergie.
 - Créer une banque de données régionale sur certaines productions sans aucune référence à l'heure actuelle.

- ↳ *Conforter les filières de proximité pour l'alimentation animale*
 - Structurer la mise en relation des producteurs locaux de fourrage et autres composants alimentaires avec les éleveurs intéressés, en particulier en bio.
 - Promouvoir une diversification des assolements au profit de la production fourragère.

- ↳ *Identifier des débouchés et proposer des transformations afin de valoriser les produits et co-produits des PAPAM*
 - Accompagner le développement de filières d'extraction par la création d'un outil industriel local.
 - Etudier les potentialités commerciales de l'eau de distillation « hydrolats » et des pailles issues de l'exploitation des PAPAM.

➤ La promotion de la multifonctionnalité de l'exploitation

☞ *Regrouper les services à la collectivité sous forme de CLES (Contrats Locaux Environnement Services)*

- Faire connaître aux collectivités les services que peuvent leur rendre les agriculteurs
- Définir un contrat type, l'expérimenter et par la suite faire la promotion de ce dispositif auprès des collectivités et des agriculteurs.

☞ *Identifier et développer les prestations de services possibles par les agriculteurs*

- Proposer un bilan de compétence aux agriculteurs afin de leur permettre d'identifier leur capacité d'intervention.
- Répertorier les activités pouvant être développées.

☞ *Accueillir le résident temporaire*

- Développer l'offre agritouristique et le réseau Bienvenue à la Ferme :
- Proposer une formation à l'accueil aux agriculteurs intéressés.
- Proposer aux touristes des produits finis, pouvant relever à la fois du tourisme et de l'agritourisme.

2 - DES INSTALLATIONS SUR TOUT LE TERRITOIRE

➤ Informer, accueillir et accompagner les candidats à l'installation

☞ *Réaliser un travail préliminaire afin d'assurer le renouvellement de la population agricole*

- Faire le bilan des actions menées au cours de ces 10 dernières années sur le thème de l'installation et de la transmission.
- Proposer aux nouveaux arrivants un stage découverte de 3 à 4 semaines en milieu rural agricole en préalable à toute formation qualifiante ou certifiante.
- Assurer l'accompagnement des candidats à l'installation dans la création de leur projet.

☞ *Ne plus perdre un seul actif, particulièrement dans les communes appartenant au "rural isolé"*

- Encourager l'acquisition de foncier ou de bâtiments d'exploitation à mettre à disposition des agriculteurs par les collectivités au travers d'une politique de fermes relais ou communales et des baux emphytéotiques.
- Mobiliser les autres partenaires (EPFR, PNR...) dans ce but.

☞ *Réaliser un maillage départemental de services publics pour faciliter l'accès aux services*

- Faire valoir aux élus que c'est un facteur de choix pour les agriculteurs recherchant un lieu d'installation et s'entendre avec les autres utilisateurs de ces services (population rurale) pour faire pression commune auprès des collectivités.
- Améliorer l'accès aux NTIC, particulièrement dans les espaces isolés (espaces pastoraux entre autres).

☞ *Permettre aux femmes de s'installer et de travailler sur l'exploitation*

- Faciliter l'implication professionnelle des femmes et valoriser leur place dans l'agriculture.
- Donner au service de remplacement les moyens d'être plus adapté et efficace, notamment en ce qui concerne les congés de maternité.
- Aménager les bâtiments et outils de travail pour un usage féminin.

➤ Faciliter la transmission des exploitations

☞ *Appuyer le renouvellement des associés des GAEC et autres formes sociétaires d'exploitation*

- Réaliser un travail d'animation, de sensibilisation auprès des jeunes encore en formation et des associés restant pour les inciter à remplacer celui qui part.
- Systématiser le stage de parrainage.

☞ *Convaincre le cédant de préparer sa succession*

- Connaître le plus tôt possible les intentions de succession des exploitants.
- Elargir à tout le département et pérenniser l'action des jurys communaux de l'ADASEA.
- Assurer une animation auprès des futurs cédants afin de préserver de l'outil de production.
- Améliorer les aides aux cédants.
- Envisager une "bourse à la transmission" = bourse à l'innovation dans le cadre de la transmission.

3 - UNE GESTION PARTAGEE ET DYNAMIQUE DU FONCIER

- ↳ *Elaborer une Charte Foncière Départementale en partenariat avec les Collectivités Locales, la Profession Agricole et les Organismes d'intervention*
 - Mettre en place une structure de concertation sur le thème du foncier agricole entre le Conseil Général, les Associations des Maires, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'ADASEA, l'EPFR, etc...

- ↳ *Soutenir l'élaboration et la réalisation par les collectivités de projets territoriaux agricoles*
 - Réaliser un travail de sensibilisation sur l'échelle d'action la plus pertinente auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, et particulièrement des collectivités.
 - Créer un pôle de compétence à vocation d'expertise, de diagnostic, et d'étude d'impact sur l'agriculture valorisable.
 - Sensibiliser les maires sur la préservation d'espaces agricoles en périphérie des villes.

- ↳ *Développer des systèmes d'exploitation à faible utilisation de foncier*
 - Réaliser l'inventaire et l'évaluation des systèmes existants et les faire connaître.

4 - RENFORCER L'ORGANISATION DES FILIERES ET LA VALORISATION DES PRODUITS

➤ Renforcer l'organisation des filières

- ↳ *Accompagner les producteurs dans leur demande de développer les circuits courts*
 - Identifier et mettre en place les outils, assurer une animation et un accompagnement administratif (mise en place de PVC, atelier de découpe...).
 - Promouvoir des structures comme les AMAP® et les Points de Vente Collectifs (PVC).
 - Faciliter la présence des producteurs sur les marchés hebdomadaires, avec éventuellement la mise en place de marchés uniquement paysans.
 - Inciter les producteurs à s'organiser pour réaliser de la vente en demi-gros en direction de la Côte d'Azur, de ses marchés hebdomadaires, des centres de restauration collective, des restaurateurs...

- ↳ *Favoriser l'accès des produits locaux aux circuits de grande distribution*
 - Travailler à la commercialisation des produits en GMS et demi-gros en garantissant la régularité dans la qualité et l'approvisionnement.
 - Faciliter la coopération des metteurs en marché afin d'augmenter les volumes commercialisés et donc le poids de ceux-ci face aux circuits de distribution.

➤ Valoriser les produits

- ↳ *Encourager des stratégies concertées d'identification et de commercialisation des produits à forte connotation territoriale*
 - Relancer la marque départementale créée par l'interconsulaire.
 - Renforcer le réseau des Maisons de Produits de Pays.
 - Identifier, évaluer et exploiter les niches économiques.

- ↳ *Développer les synergies de commercialisation de produits locaux par la proposition de gammes (variétés dans la même filière et associations de produits de différentes filières)*
 - Identifier des productions complémentaires par la voie des recettes de pays, des menus diététiques, de "packs découverte goûts et saveurs"... et les commercialiser sous un même emballage.
 - Mener un travail de recherche et développement sur les gammes auprès des industriels de 1^{ère} transformation et ceux chargés du packaging.
 - Commercialiser ces gammes sous l'appellation marque départementale.

➤ Mettre en réseau les agriculteurs et les OPA...

- ↳ *Faciliter la circulation des informations entre professionnels agricoles*
 - Organiser des journées d'échange entre agriculteurs pour leur faire découvrir les productions de leurs voisins.
 - Mettre en place un réseau technique départemental avec portail d'accès sur Internet : forum d'échange, "blog agricole"...

- Identifier un référent par production capable de donner des renseignements techniques et de participer à la publication de notes.

☞ *Mettre en place un système global d'enregistrement des pratiques agricoles*

- Créer un outil de traçabilité unique pour toutes les productions. Ce système pourrait consister en une interface informatique de saisie pour les agriculteurs.

5 - UNE GESTION PARTAGÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE

➤ Une sécurisation et une protection des ressources naturelles

☞ *Promouvoir l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée et l'autonomie des exploitations en énergie*

- Encourager une plus grande autonomie des exploitations : intrants et énergie.

☞ *Gestion des déchets et des sous produits agricoles*

- Mettre en place et pérenniser la collecte des déchets agricoles.

☞ *Sécuriser et organiser la ressource en eau, et pérenniser son partage*

- Créer des lieux d'échange, de débat et de réflexion sur le partage de l'eau à l'échelle du bassin versant.
- Apporter un appui administratif aux Structures d'Irrigation Collectives (SIC) afin de pérenniser leur activité.
- Réaliser un programme d'investissement afin de créer des retenues collinaires, et de pouvoir basculer de l'eau d'un bassin versant à l'autre en fonction des besoins.
- Réaliser un véritable travail de partenariat et d'accompagnement des communes et des exploitants agricoles concernés par la mise en place de périmètre de protection d'eau potable. Elaborer un protocole départemental d'indemnisation des servitudes.
- Mettre en place des schémas directeurs de gestion des adous + éditer un guide des bonnes pratiques agricoles autour de ceux-ci.
- Valoriser les canaux gravitaires (d'importance patrimoniale et environnementale) d'un point de vue touristique ou pédagogique par un travail de recherche, d'identification et éventuellement de publication. Cf parcours à thème

➤ Une gestion partagée du territoire

☞ *Développer une politique de gestion durable des espaces naturels tant au niveau de la biodiversité que des potentiels agronomiques (agricoles et forestiers)*

- Créer des mesures de type MAE... en s'appuyant sur des pratiques déjà éprouvées pour mettre en place de nouveaux contrats par exemple sur des zones définies comme stratégiques d'un point de vue agronomique de la biodiversité.
- Etablir, à l'échelle communale, un plan de bonne conduite (ou plan d'utilisation multi-usages) des différents utilisateurs de l'espace afin d'éviter des conflits d'usage.
- Là où l'exhaussement des lits des cours d'eau génère des risques d'inondation, reprendre les extractions de graviers ou étudier des solutions de protection des berges, et d'alternatives douces.

☞ *Améliorer les conditions de travail des bergers en alpage*

- Fournir aux bergers et aux éleveurs un appui technique.
- Mieux informer les autres utilisateurs des alpages sur la présence des patous et des risques liés à leur comportement.
- Obtenir une délimitation du territoire du loup, parallèlement à un plan de régulation.

☞ *Encourager la reconquête des espaces délaissés ou sous-exploités pour lutter contre la fermeture des paysages*

- Sensibiliser les maires à l'influence qu'ils peuvent avoir sur le foncier de leur commune et la lutte contre la fermeture des espaces.
- Favoriser le retour de l'activité d'élevage sur certains territoires.
- Promouvoir les Conventions Pluriannuelles de Pâturage et les étendre aux zones de plaine.
- Étudier le potentiel économique et pastoral des friches de plaine et de montagne ainsi que des zones en marge des forêts. Inclure les PNR et autres Parcs Nationaux dans cette démarche.
- Promouvoir la pratique de brûlage dirigé.

6 - FACILITER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI SALARIE

↳ *Améliorer les conditions de travail des agriculteurs et de leurs employés*

- Communiquer sur les conditions d'exercice du métier ainsi que sur les offres d'emplois saisonniers.
- Donner au service de remplacement les moyens d'être plus adapté et efficace d'un point de vue général, et plus ponctuellement de permettre aux agriculteurs de prendre part aux réunions professionnelles et para-professionnelles.
- Encourager l'emploi à temps partiel du même salarié chez plusieurs exploitants « groupement d'employeurs ».
- Communiquer sur les diverses possibilités de formes sociétaires d'exploitation favorisant le travail en commun et les promouvoir.

↳ *Créer un outil de concertation départemental sur le thème de l'emploi agricole*

- Mettre en place un lieu de concertation entre exploitants, administrations et ANPE.

7 - UNE MEILLEURE PARTICIPATION DES AGRICULTEURS A LA VIE PROFESSIONNELLE ET LOCALE

↳ *Faire entendre la voix de l'agriculture au niveau local*

- S'organiser aux niveaux départemental et local pour que les agriculteurs puissent s'exprimer de façon collective et indépendante lors des procédures locales d'urbanisme (PLU, ScoT...).
- Proposer une formation spécifique (ou un simple accompagnement technique) aux agriculteurs désireux de s'investir dans des instances locales.

↳ *Collaborer étroitement avec les instances territoriales*

- Donner aux agriculteurs les moyens de s'impliquer au sein des instances territoriales en tant que force de proposition voire en tant qu'experts, afin de valoriser leur connaissance du terrain.

↳ *Mieux prendre en compte les pluriactifs dans les organismes professionnels*

- Encourager les OPA à élargir leurs assemblées à ces actifs

8 - UNE EDUCATION A L'AGRICULTURE, PAR L'ENVIRONNEMENT ET LES PRODUITS

➤ **Encourager la rencontre entre le monde agricole et les autres acteurs**

↳ *Donner aux agriculteurs les moyens de réaliser une meilleure communication autour de leur métier et de leurs produits*

- Développer les réseaux de type "Itinéraires Paysans".
- Proposer des formations à l'accueil aux agriculteurs intéressés.
- Créer des parcours à thème et des journées de type "Fermes Ouvertes" à destination de différents publics.
- Etablir des liens entre le monde agricole et l'éducation nationale ainsi qu'entre le monde agricole et les associations de défense de l'environnement ou du patrimoine.
- Créer un site Internet présentant l'agriculture du département et le réseau d'acteurs y contribuant.

↳ *Sensibiliser les décideurs aux rôles de l'agriculture*

- Sensibiliser les décideurs par le biais de sorties sur le terrain et l'organisation d'événementiels incluant la découverte d'exploitations et de productions.

➤ **Permettre la reconnaissance des agriculteurs au travers de leurs activités**

↳ *Communiquer sur les services collectifs rendus par l'agriculture dans le département*

- Valoriser l'impact favorable de l'activité agricole pour le maintien de la biodiversité, l'ouverture du milieu, l'entretien des chemins, la lutte contre les incendies et la préservation du patrimoine vernaculaire.